



Salaires impayés et congés injustes

Par **aalana**, le **31/10/2011** à **19:17**

Bonjour,rnrnje suis ici pour chercher votre soutien, voilà ma situation:rnrnje suis salariée en CDI dans une institution publique, depuis Novembre 2008 en tant que manager, et suite à des différents personnels avec l'ex boss (ce n'ai plus le même depuis octobre 2010), l'institution ne m'a pas versé mes salaires des mois (juillet, aout, et septembre 2009 plus une gratification dont toute l'institution en a bénéficié) j'ai envoyé 3 réclamations en 2009 que l'ex daf (il a changé aussi) et chaque fois il me disait on va régulariser la situation c'est juste un oubli informatique , bref J'ai jamais été remboursée, entre temps le boss et le daf sont remplacés par deux autres, et j'en ai parler avec les deux de la situation et il m'ont dit que beaucoup d'erreurs ont été commises par l'ancienne administration et qu'ils vont s'occuper bientôt de mon cas, je signale que j'ai jamais eu de congés depuis que j'ai été embauchée et jamais perçu de droits le concernant, aujourd'hui une note de service arrive sur mon bureau comme quoi je suis en congés a compter du 01/11/2011 POUR 24 jours qui représentent les congés des années 2009 et 2010 , avec bien sure un calcul basé sur une erreur flagrante qui est les 3 mois de 2009 que je n'ai pas perçu,donc en plus du montant qui ne m'a jamais été remboursé, on m'a calculer mes droits comme si j'ai jamais effectué cette période!!!rnrnje ne suis pas juriste bien sur, j'aurai besoin d'un modèle de courrier administratif et juridique pour réclamer mes droits le plutôt possible,rnrnrnje vous remercie énormément pour votre soutien, je suis étrangère dans un pays étranger mais qui à les mêmes principes du droits de travail qu'en France et les même conventions collectives aussi,rnrndans l'attente d'une réponse rapide j'espère, je vous remercie encore une fois.rnrnrn[Modifier mon message][Supprimer,

Par **pat76**, le **01/11/2011** à **16:30**

BonjourrrnrnVous n'avez pas de représentant du personnel dans votre institution?rnrnSi vous

avez un litige avec une administration publique qui vous emploie, c'est le Tribunal Administratif qu'il faudra saisir pour faire trancher le litige.

Vous envoyez à votre responsable, une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous réclamez tout ce qui vous est dû.

Vous précisez que si vous n'avez pas été payé dans les 15 jours au plus tard de la réception de votre lettre, vous saisirez le Tribunal Administratif pour faire trancher le litige.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Rapprochez-vous d'un syndicat pour vous faire aider.